

CHARENTE-MARITIME Commune de SAINT-AUGUSTIN Séance du conseil municipal du 18 juin 2024

## Délibération n° 2024-093

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: 14/06/2024.

Présents: MM. PROST Gwennaëlle - BESSIERE Jean-Pierre - DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry -- VIDAL Isabelle - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - DARMON

Alexandre - PASLIN Audrey

Absents excusés: M. VENANT Frédéric (pouvoir Mme Stéphanie SEGUINOT)

Secrétaire de séance : Mme Cécile LAVERGNE

## Finances locales – Subventions attribuées aux associations

## Demande de subvention 2024 de l'association « Un hôpital pour les enfants »

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette demande.

Cette association n'a pas précisé de montant ni de projet particulier.

Le conseil municipal DÉCIDE par 12 voix POUR :

d'Accorder une subvention d'une valeur de 50 euros à l'association « Un hôpital pour les enfants ».

Publication dématérialisée du Le Maire, Gwennaëlle PROST

2 5 JUIN 2024

Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Gwennaëlle PROST





AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20240618-2024 093DE

2 5 JUIN 2024 Reçu le